

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2003-348 du 31 Décembre 2003
portant nomination du directeur général de l'action
sociale et de la famille.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-115 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-226 du 21 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'action sociale et de la famille ;

Vu le décret n°2003-230 du 21 août 2003 portant organisation du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille ;

Vu le décret n°2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Florent NIAMA est nommé directeur général de l'action sociale et de la famille.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Florent NIAMA, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-348

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003



Denis SASSOU N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

La ministre des affaires sociales, de la
solidarité, de l'action humanitaire, des
mutilés de guerre et de la famille,



Emilienne RAOUL

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY